

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs : autocarchauffeur (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: coach driver (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: chauffeur d'autocar (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait:

conduire de façon défensive:

- adapter la vitesse de l'autocar aux conditions climatiques ;
- adapter la vitesse de l'autocar aux conditions routières ;
- adapter la vitesse de l'autocar aux conditions de circulation ;
- réagir en 1 seconde à la présence d'usagers de la route vulnérables en adaptant la vitesse du véhicule ;
- réagir en 1 seconde à toutes les fautes et/ou actions des autres usagers de la route de manière à éviter des collisions avec d'autres usagers de la route ;
- rester dans la zone verte en ce qui concerne le régime (rpm) ;
- respecter le code de la route du pays où il se trouve.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle :

- connaître les règles de vitesse et les panneaux de signalisation en Europe.

exécuter le voyage:

- respecter l'itinéraire prévu ;
- faire monter et descendre les voyageurs aux haltes prédéterminées ;
- s'arrêter dans un endroit sûr pour que les voyageurs puissent descendre en toute sécurité si la halte prédéterminée n'est pas accessible ;
- monter des chaînes de neige en période hivernale ;
- placer le bagage des voyageurs dans le coffre en tenant compte de la route et du type de bagage.

contrôler l'autocar:

- réagir avant le départ aux voyants du tableau de bord ;
- contrôler l'éclairage ;
- remplacer les fusibles ;
- contrôler le niveau du liquide de refroidissement et fait l'appoint si nécessaire ;
- contrôler le niveau d'huile et faire alors l'appoint si nécessaire ;
- contrôler la pression des pneus et rajouter de l'air si nécessaire ;
- vérifier si le bus a subi des dégâts visibles en faisant le tour intérieur et extérieur du véhicule ;
- faire rapport des éléments défectueux du car au responsable.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

agir en cas de panne et d'accident:

- compléter un Constat européen d'accident en indiquant la nature et la gravité de l'accident ;
- communiquer, si nécessaire, le problème à l'autorité compétente ;
- se limiter à l'essentiel en informant l'employeur/ le donneur d'ordre du problème ;
- délimiter une zone de sécurité de manière à ce que les passagers puissent se rassembler à un endroit sûr ;
- assurer la signalisation du véhicule de manière à signaler aux autres usagers de la route que le véhicule se trouve dans une situation problématique.

projeter et organiser:

- déterminer la route à l'aide d'une carte routière ;
- contrôler la présence des documents obligatoires ;
- utiliser le tachygraphe ;
- respecter les temps de conduite et de repos ;
- adapter les cycles de conduite lors de circonstances inattendues.

comment se comporter à l'égard des voyageurs:

- entrer en contact avec les voyageurs ;
- entrer en contact avec l'accompagnateur de voyage ;
- utiliser les moyens audiovisuels ;
- utiliser le micro ;
- informer les voyageurs sur l'équipement, les mesures de sécurité et de prévention dans le véhicule.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler dans le secteur du transport collectif rémunéré.

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test agréé par l'autorité flamande</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau flamand VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites au point 3 doivent être prouvées.</i>
Règlements internationaux	
Base légale <ul style="list-style-type: none">• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i>• <i>Arrêté ministériel du 15 février 2006 fixant la norme pour le titre de compétence professionnelle de chauffeur d'autocar</i>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Pourcentage du programme complet (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 4 heures
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		Max. 4 heures

Exigence légales

- *Permis de conduire D*
- *Attestation de qualification professionnelle pour les jeunes âgés de 18 à 21 ans*

Information complémentaire

L'évaluation a été développée selon la norme de chauffeur d'autocar, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et les représentants des employeurs du secteur. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'assessment proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de chauffeur d'autocar.

Pour plus d'informations :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass flamand dans différentes langues ainsi que trouver une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur:

www.europass-vlaanderen.be/cs